

(Traduction)

**MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE**  
**RÉPUBLIQUE DE CORÉE**  
**SÉOUL, CORÉE**

le 25 mars 1978

M. C.D. Arthur  
Directeur général  
Direction générale de la politique  
sur l'importation de certains produits  
Ministère de l'Industrie et du Commerce  
Ottawa, Canada

Monsieur,

Je me reporte à l'article 14 de l'accord bilatéral sur les textiles, parafé le 25 mars 1978, et je désire vous informer que le gouvernement de la Corée a l'intention de continuer à utiliser le Certificat de recommandation visant les exportations (dont une copie est jointe à la présente lettre) d'un usage courant, durant le reste de l'année 1978, relativement aux articles qui doivent être limités en 1978.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

le directeur général,  
*Bureau de la promotion du  
commerce international*

**CHIN SHIK NOH**